

**VILLE DE LA FERTÉ GAUCHER**  
**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 20 OCTOBRE 2016**

L'an deux mille seize, le vingt octobre à dix-huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence du Docteur JAUNAUX, Maire.

**Etaient présents** : Dr Yves JAUNAUX, Maire. M. Hervé CRAPART.. Mme Régine LAVIRON. M. Roger REVOILE. Mme Michèle DARSON, Adjoints.

Mme Jocelyne MAILLET. M. Jean-Pierre CROISSY. Mme Hélène BERGE. Mme Evelyne MARCELOT. M. Jean-Marie ABDILLA. M. Joël TEINTURIER (*jusqu'à la délibération n° 95/2016*). Mme Christine AIELLO. Mme Patience BAMBELA. M. Sylvain PELLETIER (*jusqu'à la délibération n° 97/2016*). Mme Ludivine AMEDJKANE (*jusqu'à la délibération n° 93/2016*). M. Serge JAUDON. Mme Dominique FRICHET. Mme RIOLET Béatrice. M. Michel JOZON. Mme ASSOUVIE Pascale.

**Absents représentés** : Mme Nathalie MASSON par M. Roger REVOILE  
M. Michel LEFORT par Mme Régine LAVIRON  
Mme Michèle JOURNET par Mme Michèle DARSON  
M. Marc VEIL par Mme Patience BAMBELA  
M. Gilles RENARD par M. Jean Pierre CROISSY  
M. Jean René BILLAUD par M. Hervé CRAPART  
M. Claude DEMONCY par M. Serge JAUDON

Secrétaire de séance : Madame Michèle DARSON

Le compte rendu du Conseil Municipal du 20 septembre 2016 a été adopté à l'unanimité.

**Date de convocation/affichage :** 14.10.2016

**Date affichage compte-rendu :** 27.10.2016

**Avant de commencer l'ordre du jour, il est procédé à une présentation du projet GAZPAR, le compteur communicant de GRDF, par Madame OLAGNON (voir annexe).**

**Approbation du compte rendu du Conseil Municipal  
du 20 septembre 2016**  
Rapporteur Dr JAUNAUX

**Le Conseil Municipal adopte le compte-rendu  
A L'UNANIMITE**

Remarque est faite que sur la page 3, oubli du nom « Monsieur le Maire»

**Nomination des Conseillers Municipaux dans les  
commissions communales**  
Rapporteur Dr JAUNAUX

Monsieur le Maire invite le Conseil à procéder à un nouveau vote pour le remplacement de M. LITTY au sein des commissions dont il faisait partie ainsi que d'apporter les modifications suivantes :

COMMISSIONS	Propositions candidatures	
Commission des travaux, de l'urbanisme, de l'environnement, du développement durable et de la politique de la Ville	Mme MASSON	
Commission sécurité	M. ABDILLA, Vice-Président	

	M. BILLAUD, membre en remplacement de M. VEIL	
Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD)	1 - M. ABDILLA	2 - M. BILLAUD
Conseiller municipal délégué défense	M. ABDILLA	
Commission d'accessibilité aux handicapés	Mme MARCELOT	
Syndicat Intercommunal de la Vallée du Haut Morin : membre suppléant	M. CROISSY	
Commission d'appel d'Offres - DSP	M. ABDILLA	
<b>MODIFICATIONS</b>		
		<b>remplace</b>
Jury du Concours de nouvelles littéraires	M. ABDILLA	M. CHEMEL
	Mme BARRANGER	Mme VERWEEN
Personne qualifiée déléguée à la Bibliothèque		<b>remplace</b>
	Mme BARRANGER	M. CHEMEL
Comité de rédaction du bulletin « La Ferté-Info »	M. ABDILLA	nouveau membre
Comité technique de conception graphique	M. CRAPART Guillaume	Suite départ de Mlle LAURENCE
Responsable de communication culturelle et structurelle	M. CRAPART Guillaume	Suite départ de Mlle LAURENCE
<b>MODIFICATION INTITULÉ</b>		
Comité d'actions et projets culturels	au lieu de Centre de créations culturelles	
<b>SUPPRESSION</b>		
Comité pilotage pré enseignes	<b>niveau intercommunal</b>	
<b>CREATIONS</b>		
Comité de pilotage suivi de la Bibliothèque	Dr JAUNAUX. Mme LAVIRON. Familles Rurales. Mme BARRANGER.	
Comité de suivi de l'amélioration du quartier du 8 Mai	MM. JAUNAUX. REVOILE. ABDILLA. Mmes BERGE. MASSON	

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de procéder au vote à main levée.

**LE CONSEIL MUNICIPAL  
A L'UNANIMITE  
ACCEPTE de voter à main levée  
et PROCEDE à la nomination des Conseillers Municipaux dans les commissions  
communales, ou comités comme indiqué ci-dessus.**

Michel Jozon précise qu'il aurait voulu être consulté auparavant pour d'éventuels changements aussi parmi ses membres.

Monsieur le Maire répond qu'il peut faire des propositions pour un prochain Conseil Municipal.

## Vente de terrain « La Gloriette »

Rapporteur M. REVOILE

Monsieur Roger REVOILE expose qu'il est proposé de vendre la parcelle de terrain située rue de La Gloriette à la Communauté de Communes du Cœur de la Brie.

L'estimation des domaines s'élève à 120 000 €.

La Communauté de Communes s'engage à prendre en charge les frais afférents à cette vente.

Monsieur le Maire annonce la présentation prochaine du projet architectural et détaille le projet.

### Départ de Madame Ludivine AMEDJKANE à 18 H 53

#### LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

**A LA MAJORITE**

**6 votes CONTRE** : MM. JAUDON. JOZON. DEMONCY. Mmes FRICHET. RIOLET. ASSOUVIE.  
**DECIDE** de vendre le terrain situé rue de La Gloriette à la CCCB pour la somme de 120 000 €.

Michel Jozon demande s'il y aura vraiment un renforcement de la présence de médecins.

Le Maire répond que sur les Maisons de Santé alentours, l'offre a créé la demande.

Explication de l'opposition sur leur vote négatif qui n'est pas contre le projet de maison de santé mais contre l'emplacement.

## Demande remboursement frais de scolarité 2015/2016

pour un enfant de classe U.L.I.S.

scolarisé à BOISSY LE CHATEL

Rapporteur Mme LAVIRON

Conformément à l'article L 212-8 (modifié par la loi n° 2005-157 du 23 février 2005- art. 113 JORF 24 février 2005) : « une commune est tenue de participer financièrement à la scolarisation d'enfants résidant sur son territoire lorsque leur inscription dans une autre commune est justifiée par des motifs tirés de contraintes ».

Le Conseil Municipal est invité à accepter le remboursement des frais de scolarité pour un enfant en situation de handicap domicilié à La Ferté-Gaucher et scolarisé à l'école de Boissy le Châtel depuis le 3 novembre 2015, soit 8 mois de scolarité.

Les frais s'élèvent à la somme de 536 €.

#### LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

**A L'UNANIMITE**

**DECIDE** de rembourser les frais de scolarité s'élevant à 536 €.

### Départ de Monsieur Joël TEINTURIER à 19 H

## Convention pour l'accueil des élèves en cas de grève

Rapporteur Mme LAVIRON

La loi n° 2008-790 du 20 août 2008 « instituant un droit d'accueil pour les élèves des écoles maternelles et élémentaires pendant le temps scolaire » prévoit dans son article 4 l'organisation par la Commune de cet accueil.

La Commune de LA FERTE GAUCHER ne disposant pas du personnel nécessaire pour l'organisation de cet accueil, elle a proposé à FAMILLES RURALES de pouvoir disposer de son personnel, ce que FAMILLES RURALES a accepté.

### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

Après en avoir délibéré,

**A L'UNANIMITE**

**AUTORISE LE MAIRE** à signer la convention pour l'accueil des élèves en cas de grève avec FAMILLES RURALES

## Aérosphalte : convention de partenariat entre Seine-et-Marne Développement et la Ville

Rapporteur Dr JAUNAUX

Le Conseil Municipal est invité à autoriser le Maire à signer une convention de partenariat avec Seine-et-Marne Développement ayant pour objectif de définir les modalités de coopérations entre la Commune de La Ferté-Gaucher et Seine-et-Marne Développement dans la mise en œuvre d'un plan d'actions de redynamisation du site de l'Aérosphalte et de son développement, ce afin de lui assurer un rayonnement économique et touristique à l'échelon national et international.

Pour ce projet, Seine-et-Marne Développement agira en qualité de Maître d'Ouvrage et la Commune en tant que coordinateur.

A partir de l'élaboration d'un cahier des charges, un appel d'offres sera lancé pour choisir un prestataire.

**Engagement financier** : le financement du prestataire sera assuré par Seine-et-Marne Développement avec un plafond de 40 000 €. La Collectivité reversera à l'agence 50 % de ce montant plafonné à 20 000 € et sur présentation de facture.

### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

Après en avoir délibéré,

**A L'UNANIMITE**

**AUTORISE LE MAIRE** à signer la convention de partenariat entre Seine et Marne Développement et la Ville pour la mise en œuvre d'un plan d'actions de redynamisation du site de l'Aérosphalte et de son développement.

Serge JAUDON demande des explications sur l'expérience de Seine-et-Marne Développement.

Le Maire explique le fonctionnement de Seine-et-Marne Développement.

Seine-et-Marne Développement nous a déjà aidés par des études au début de la transformation du terrain.

**Départ de Monsieur Sylvain PELLETIER à 19 H 20**

## Décision N° 28/2016

Rapporteur M. CRAPART

### **Décision n° 28/2016 du 19 septembre 2016** **Bail précaire pour location à l'Hôtel d'entreprises :** **Sté K INTERNATIONAL SECURITE PRIVEE**

Il est nécessaire de signer un Bail Précaire pour la location d'une cellule dans l'hôtel d'entreprises avec :

– **La Société K INTERNATIONAL SECURITE PRIVEE** représentée par Monsieur Loïc TRIBALLIER, en exploitation directe, dont le siège social est situé à la ZAE du Petit Taillis, 150 F rue du Château d'Eau – 77320 La Ferté-Gaucher.

– **Activité**  
Transport de marchandises avec des véhicules légers n'excédant pas 3,5 Tonnes. Location avec ou sans chauffeur, à l'exclusion de tout autre commerce, activité, ou industrie.

#### **Désignation du bien loué :**

\* **1 cellule** à usage commercial d'une superficie de 125 M2, portant la lettre F comprenant bureau et sanitaires.

\* **2 places de parking** portant les numéros 22 et 33.

**Durée du bail précaire : 23 mois entiers et consécutifs à compter du 1<sup>er</sup> août 2016.**

**Loyer annuel de chaque cellule : 7 800 € HT**

**Loyer mensuel de chaque cellule : 650,00 € HT** payable le premier de chaque mois

**Dépôt de garantie pour chaque cellule : 1 300 €** soit 2 termes de loyer H.T.

**Le Maire,**

**Article 1er : DECIDE** de signer un **bail précaire** pour la location de la **cellule F** à l'hôtel d'entreprises avec :

– **La Société K INTERNATIONAL SECURITE PRIVEE** représentée par Monsieur Loïc TRIBALLIER, en exploitation directe, dont le siège social est situé à la ZAE du Petit Taillis, 150 F rue du Château d'Eau – 77320 La Ferté-Gaucher.

– Loyer mensuel : 650,00 € HT

#### **DIVERS :**

- Monsieur le Maire a demandé le renforcement de l'encadrement pour la Gendarmerie.
- Monsieur le Maire annonce la mise en place d'un panneau annonçant la construction de la Gendarmerie prochainement sur le terrain.
- Il rappelle la convention permettant de disposer des maisons supplémentaires pour les futurs gendarmes.
- Il annonce l'ouverture du chantier du Pont des Grenouilles
- Il rappelle le départ en janvier de la Perception qui sera à l'avenir sur Coulommiers.
- Monsieur le Maire donne lecture de la lettre de Madame la Sous-Préfète sur la vente du terrain rue de Coutran.

**FIN DE LA SEANCE à 19H22**

Le Maire,  
Dr Yves JAUNAUX

Le Secrétaire de séance  
Mme Michèle DARSON